

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 12

Rubrik: Dans les autres organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pagnie privée et non contre le public, la fédération ouvrière loua toutes les automobiles des garages de la ville pour créer un service de voyageurs de Locarno à la frontière italienne, d'où la ligne continue par le Centovalli jusqu'à Domodossola.

Quand la direction des chemins de fer voulut s'assurer des automobiles, elles venaient d'être louées par ses employés grévistes. Pour se venger elle empêcha les bateaux italiens du Lac Majeur, ces bateaux lui appartenant également. Ce fut peine perdue. Après quelques jours de grève, le personnel obtint, grâce à sa belle solidarité, une brillante victoire. Les traitements sont augmentés avec effet rétroactif depuis le 1^{er} janvier 1926. Une caisse de pensio est mise en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1927, etc.

Le personnel italien qui n'est pas organisé avec les cheminots suisses et qui voulut sur l'ordre de la direction, franchir la frontière pour venir assurer les services sur territoire suisse, s'est vu opposer un refus catégorique de la part du gouvernement du canton du Tessin.

Nous félicitons le personnel et la direction de la S. E. V. L'opinion publique n'a cessé d'être avec le personnel durant tout le conflit.

Chapeliens. La section de Genève qui, à la suite de divergences de vues avait quitté la fédération suisse des chapeliens a rejoint celle-ci depuis quelque temps, grâce aux efforts du comité directeur de la fédération internationale des chapeliens. Des dispositions ont été prises pour le bon fonctionnement de la fédération.



Dans les autres organisations

Société suisse des commerçants. Dans un rapport d'une centaine de pages, la Société suisse des commerçants renseigne sur son activité durant l'année 1925. Il n'est pas survenu de grand changement dans l'effectif des membres. Comme dans toutes les organisations d'employés, la faculté de développement se trouve restreinte par suite des mauvaises conditions du marché du travail. Au commencement du mois de février 1926, 111 sections avec 23,809 membres étaient affiliées à la S. S. C. contre 110 sections avec 23,690 membres à la même époque de l'année précédente.

Les questions politico-économiques et politico-sociales occupèrent abondamment les différentes instances de la société. Il fut fait tous les efforts possibles pour gagner à l'organisation les apprentis de commerce. Dix sections appartiennent maintenant à l'Union suisse des groupements d'aspirants. Le comité central s'occupa en outre de la formation professionnelle, de la lutte contre l'affluence de personnes non qualifiées dans les professions commerciales, des possibilités d'émigration pour jeunes commerçants, etc. La question du secours aux vieux employés fit également l'objet d'une étude approfondie.

A côté des questions purement professionnelles, les instances de la S. S. C. s'occupèrent également de questions de nature générale, telles que la protection des consommateurs, la protection des locataires, bureau de placement, assurance-chômage, etc. Toutes les fois que l'intérêt général des employés fut en jeu dans ces questions, il fut pris position d'un commun accord avec les instances de la Fédération suisse des employés (F. S. E.).

L'organe central de la S. S. C., le *Journal suisse des commerçants*, comptait 24,487 abonnés au commencement de février 1926. 4500 membres appartiennent à la caisse de maladie de la S. S. C. Il fut versé durant l'année de gestion en secours de maladie et au décès une somme de fr. 116,800.

Les comptes annuels de la caisse centrale bouclent par un excédent de recettes de fr. 2039 sur un chiffre de recettes totales de fr. 202,382 (dont fr. 120,172 proviennent des cotisations des membres). La caisse de chômage versa fr. 23,966 en secours de chômage. Des tableaux instructifs sur la situation et l'activité des différentes sections sont annexés au rapport.

Le congrès du parti socialiste suisse. Le parti socialiste suisse a tenu son congrès annuel les 6 et 7 novembre 1926 à la Maison du Peuple de Berne. La participation fut particulièrement forte: 353 délégués, dont 275 venant des sections, les autres mandats émanant du comité directeur, comité central et fraction au Conseil national.

Le rapport annuel ainsi que les comptes pour 1925 furent adoptés de même qu'un rapport de la fraction socialiste au parlement. A cette occasion, le congrès adopta une résolution de protestation contre les excitations bourgeoises au sujet de l'élection de Robert Grimm à la présidence du Conseil national.

La proposition de créer un secrétariat féminin dans l'intention d'intensifier la propagande parmi les femmes fut repoussée sous cette forme; par contre, le congrès décida d'augmenter la subvention accordée jusqu'ici à l'organisation féminine.

Le congrès adopta à l'unanimité une résolution invitant la classe ouvrière à voter en faveur du *monopole du blé*. Après avoir liquidé quelques propositions des sections, le congrès aborda le *problème militaire*. Deux points de vue s'affrontèrent: La majorité du comité central voulant engager la lutte antimilitariste par une action commune du parti et de l'Union syndicale; la minorité désirant intensifier la propagande antimilitariste par la création d'un secrétariat spécial englobant non seulement les deux organisations susnommées, mais encore le centre d'action contre la guerre. Malheureusement, cette question n'a pas été traitée par le congrès avec objectivité et les partisans de la majorité firent adopter leur résolution par 205 voix contre 90.

Le congrès approuva ensuite l'attitude de la fraction socialiste aux Chambres fédérales dans la question de la loi sur les traitements et protesta contre la suppression du droit de coalition décrété par la majorité bourgeoise au parlement.

Le débat sur l'entrée dans l'Internationale fut des plus animés. La majorité du comité central proposait l'entrée en la motivant de considérations affirmant que le parti maintenait son point de vue révolutionnaire et justifiait la dictature. Une minorité du comité central proposait également l'entrée, mais avec des motifs à l'appui répondant mieux à la situation de fait existant dans l'activité quotidienne du parti. Une deuxième minorité demandait l'entrée pure et simple sans l'accompagner d'autres raisons. Ces deux minorités s'affirmaient l'une et l'autre contre la violence et la dictature et pour le respect des principes démocratiques. Enfin, une troisième minorité était opposée à l'entrée dans l'Internationale; elle estimait que le socialisme des membres de l'Internationale socialiste n'était pas assez pur.

Comme il fallait s'y attendre, le point de vue de la majorité l'emporta; l'entrée fut votée, en principe, par 249 voix contre 71. Puis, le texte de la majorité du comité central réunit 190 voix contre 101 allant aux deux minorités favorables à l'entrée. Ces deux minorités avaient convenu, avant le vote, de compter leurs voix sur la proposition d'entrée pure et simple sans aucun commentaire.

Le congrès accepta à l'unanimité une résolution contre le fascisme; une collecte en faveur d'un fonds Matteoti donna 380 fr. Il fut décidé, en outre, que le parti laisserait à chacun de ses membres la liberté de vote concernant la loi sur les automobiles.